



TARIFS

HONORAIRES TTC* DE NEGOCIATION EN POURCENTAGE DU PRIX NET VENDEUR:

Jusqu'à 150 000€ De 150 000€ à 350 000€ Au-delà de 350 000€ jusqu'à 8% du prix de vente jusqu'à 7% du prix de vente jusqu'à 6% du prix de vente

Les honoraires s'entendent principalement à la charge du Vendeur (ou plus rarement à la charge de l'Acquéreur) avec un minimum forfaitaire de 3 000 €uros.

HONORAIRES TTC* D'ESTIMATION

150 €uros TTC

HONORAIRES TTC* DE LOCATION

- Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :
 A la charge du Locataire :
 - honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m²
 - honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m²

Soit 11€TTC/m² dans la limite d'un mois de loyer hors charge.

A la charge du Bailleur, honoraires TTC**:

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m²

Soit 11€TTC/m² dans la limite d'un mois de loyer hors charge.

- frais de mise en location d'entremise et de négociation : Forfait de 300€ TTC maximum

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire annuellement)

• Pour les autres baux :

1 mois de loyer HC à la charge du Locataire et du Bailleur

HONORAIRES TTC* DE GESTION

Pack Tranquillité

Gestion mensuelle de votre location (Gestion administrative, juridique et comptable) Pack Tranquillité = 5% Hc*

Pack Tranquillité PLUS

Gestion mensuelle + Service travaux (Demandes spontanées + traitement des EDL) Pack Tranquillité PLUS = 6% Hc°

*des encaissements *au taux actuel de TVA de 20%

Option Garantie Pelimmo

2,8% TC du loyer et charges, frais de gestion inclus

« Sécurisez les revenus locatifs et protégez votre bien immobilier » Assurance loyers impayés...

N° de carte professionnelle : A06 2680 Délivrée par CCI MARSEILLE PROVENCE